

PRESENTATION

La **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** (GPEC) est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise.

Un dispositif de GPEC s'appuie sur :

- **un volet collectif** pour détecter en amont les questions relatives à l'évolution des métiers, des emplois, des compétences, des effectifs et anticiper les risques d'écarts entre besoins et ressources sur un plan qualitatif et quantitatif
- **un volet individuel** pour travailler sur l'évolution et l'employabilité de chaque salarié dans le cadre de son parcours professionnel

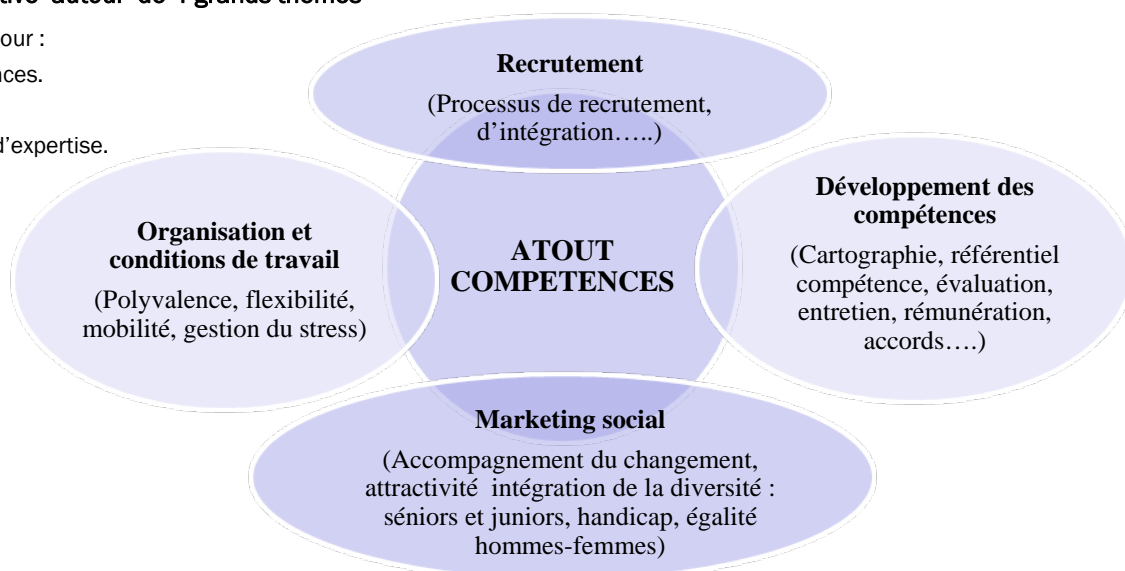
OPCALIA propose à ses adhérents des **ateliers d'échanges** et un **appui individuel** sur les démarches de GPEC.

UNE DEMARCHE GLOBALE

Une dynamique collective autour de 4 grands thèmes

Des temps d'échanges pour :

- Partager les expériences.
- Confronter les idées.
- Profiter d'un apport d'expertise.



Un accompagnement individualisé

- L'entreprise est dans une situation d'anticipation ou de sortie de crise, elle conduit sa démarche avec l'accompagnement d'un consultant sélectionné par Opcalia.
- L'entreprise se structure et souhaite travailler sur l'anticipation de ses ressources humaines et sur une prospective des métiers et des qualifications.

La démarche s'inscrit dans le projet de l'entreprise et a pour objet d'agir sur :

- Le dispositif de gestion des ressources humaines
- L'évolution qualitative et quantitative des emplois.
- L'organisation du travail (nouveaux processus de production, nouveaux services...).
- L'amélioration des conditions de travail.
- Le management des compétences.

FINANCEMENTS

- L'accompagnement individualisé permet à l'entreprise de bénéficier d'un cofinancement de la DIRECCTE et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à hauteur de 50% des coûts pédagogiques engagés (plafonnés à 6000 €) pour un accompagnement individuel.
- La démarche collective est cofinancée à 50% des coûts engagés pour l'animation des ateliers.

L'intervention se développe en trois phases :

- Diagnostic de la situation de l'entreprise.
- Mise en place d'un plan d'action RH.
- L'aide à la formalisation des modalités de mise en œuvre et des critères d'évaluation.